

## Principaux interlocuteurs et ressources des associations sportives sur le territoire pour créer, gérer et pérenniser l'emploi

Cette fiche a vocation à répertorier (de manière non-exhaustive) les différents interlocuteurs auxquels peuvent s'adresser les associations sportives employeuses en fonction de leurs besoins.

Certains interlocuteurs propres à chaque territoire, non présentés dans ce document, peuvent venir compléter ce panorama.

Cette fiche s'appuie sur le [dossier thématique « Fonction employeur et ressources humaines »](#), réalisé par l'Avise et le Centre de Ressources DLA Environnement

[Cliquez sur le nom des acteurs pour accéder à leur description détaillée !](#)

## Table des matières

<b>I- J'AI BESOIN DE...</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
1. Trouver de l'information et être orienté.e.....	3
2. Créer des conditions favorables à une embauche et à une bonne gestion de l'emploi dans ma structure .....	3
3. Evaluer le coût d'un emploi et rechercher des financements .....	3
4. Recruter, réaliser les démarches à l'embauche et m'assurer que je respecte les obligations légales .....	4
5. Trouver un appui dans la gestion des ressources humaines et la fonction employeur .....	5
6. Trouver un appui pour développer et consolider mon association (activité, finances, emplois).....	5
7. Mutualiser l'emploi sur mon territoire .....	5
<b>II- LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS ET DISPOSITIFS LIES A L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>7</b>
1. Les acteurs du mouvement sportif .....	7
2. Les réseaux associatifs.....	9
3. Les acteurs de l'accompagnement .....	10
4. Les établissements publics.....	11
5. Les structures déconcentrées de l'Etat .....	13
6. Les acteurs du dialogue social .....	13
7. Les acteurs de la formation.....	15
8. Les organismes privés chargés de missions de service public .....	16

## I- J'AI BESOIN DE...

### 1. Trouver de l'information et être orienté.e

- ➡ Le [CDOS/CROS/CTOS](#)
- ➡ Le [CRIB](#)
- ➡ Ma [fédération](#)
- ➡ Les dispositifs de l'Etat au service des associations : [Les Maisons des Associations \(MDA\)](#), [Les Missions d'Accueil et d'Information des Associations \(MAIA\)](#), les Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA).



Le [site internet du Centre de Ressources DLA Sport](#)

### 2. Créer des conditions favorables à une embauche et à une bonne gestion de l'emploi dans ma structure

- Ma structure n'est pas encore employeuse, je souhaite un premier avis ou j'ai des questions précises à poser :
  - ➡ Le [CDOS/CROS/CTOS](#)
  - ➡ Le [CRIB](#)
- Ma structure est employeuse et je souhaite un accompagnement approfondi sur une problématique (développer mes activités, faire évoluer le projet associatif, gérer l'emploi, repenser l'organisation de ma structure, etc.) :
  - ➡ Le [DLA](#)

#### Ressources disponibles sur le site internet du CR DLA Sport



L'autodiagnostic en ligne « [Mon club et l'emploi : quelles bases pour l'avenir ?](#) »

Le vadémécum de la création d'emploi « [Un emploi, pour quoi ?](#) »

### 3. Evaluer le coût d'un emploi et rechercher des financements

- Je souhaite avoir des informations sur les aides disponibles dans ma région et trouver un appui pour évaluer la viabilité de mon projet de création d'emploi :
  - ➡ Les [CDOS/CROS/CTOS](#)
- Je souhaite avoir recours à un dispositif d'aide à l'emploi :
  - ➡ Faire une demande de financement d'emploi par le CNDS : la [DRJSCS](#) ou la [DDCSPP](#)
  - ➡ Faire une demande d'aide régionale à l'emploi : le [Conseil régional](#) de ma région

- ➡ Recruter une personne en CUI-CAE : **Pôle emploi**
- Je souhaite connaître les aides disponibles en cas de recrutement d'une personne en situation de handicap :
  - ➡ **L'AGEFIPH**
- Ma structure est employeuse et je souhaite un accompagnement approfondi sur la recherche de financements ou pour repenser le modèle économique de mon association :
  - ➡ Le **DLA**

#### **Ressources disponibles sur le site internet du CR DLA Sport**



**L'outil de calcul du coût de l'emploi**, pour estimer le coût d'un emploi dans ma structure.

#### **4. Recruter, réaliser les démarches à l'embauche et m'assurer que je respecte les obligations légales**

- Rédiger la fiche de poste selon les besoins de l'association :
  - ➡ Les **CDOS/CROS/CTOS**
  - ➡ Le **CRIB**
  - ➡ **Les syndicats et organisations d'employeurs**
- Trouver un appui dans les démarches de recrutement :
  - ➡ **Pôle emploi**
- M'assurer du respect des obligations légales liées à la fonction employeur :
  - ➡ **Les syndicats et organisations d'employeurs**
- Bénéficier d'un appui dans les démarches administratives liées à l'embauche d'un salarié :
  - ➡ **L'Union** de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf)
- Effectuer les démarches et trouver un appui dans la mise en œuvre des régimes obligatoires de retraite complémentaire et des couvertures de protection sociales complémentaire :
  - ➡ **Les groupes de protection sociale**
- Effectuer les démarches et trouver un appui pour évaluer les risques d'accident du travail et de maladies professionnelles liés au poste proposé :
  - ➡ **L'assurance maladie et retraite de la sécurité sociale**

## 5. Trouver un appui dans la gestion des ressources humaines et la fonction employeur

- Déléguer la gestion de la paie :
  - ➡ [Impact emploi](#)
- Trouver un appui juridique lié à la fonction employeur :
  - ➡ [Les Syndicats d'employeurs](#)
- Financer la formation de mes salariés :
  - ➡ [Les](#)

Ressources disponibles sur le site internet du CR DLA Sport



Outil : « [L'organisation interne et la gestion des ressources humaines](#) »

## 6. Trouver un appui pour développer et consolider mon association (activité, finances, emplois)

- Se faire accompagner dans le développement et la consolidation de son association :
  - ➡ Le [DLA](#)
- S'informer sur les projets mis en œuvre par la fédération au sein de sa discipline et de son territoire
  - ➡ Ma [fédération](#)

Ressources disponibles sur le site internet du CR DLA Sport



Outil : « [Quels leviers de développement pour les associations sportives ?](#) »

## 7. Mutualiser l'emploi sur mon territoire

- Connaître les Groupements d'employeurs (GE) présents sur mon territoire et trouver des informations sur ces derniers :
  - ➡ [CDOS/CROS/CTOS](#)
- Être accompagné pour monter un groupement d'employeur :
  - ➡ [Le DLA](#)
- Bénéficier des services d'un groupement d'employeurs constitué :
  - ➡ [Profession Sport et Loisirs](#)
  - ➡ [Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs \(CRGE\)](#)



**Ressources disponibles sur le site internet du CR DLA Sport**

Fiche thématique « [La mutualisation dans le secteur sportif](#) »

Outil : « [L'organisation interne et la gestion des ressources humaines](#) »

Guide : « [Les groupements d'employeurs du secteur non marchand](#) »

Guide : « [Accompagner les groupements d'employeurs non marchands](#) »

Fiche zoom : « [Un accompagnement collectif en Centre – Val de Loire sur la mutualisation de l'emploi](#) »

## II- LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS ET DISPOSITIFS LIES A L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

### 1. Les acteurs du mouvement sportif

- **CROS/CDOS/CTOS : Comité Régional Olympique et Sportif / Comité Départemental Olympique et Sportif / Comité Territorial Olympique et Sportif**

« Il résulte tant des textes législatifs que des statuts du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif), que les CROS/CDOS/CTOS constituent des structures déconcentrées du CNOSF et représentent ces derniers dans leur ressort territorial. A ce titre, ils ont notamment pour mission de décliner, en tenant compte des spécificités locales, les orientations et les actions initiées par le CNOSF. »

Leurs missions :

- Contribuer à la défense et au développement du mouvement sportif régional et du patrimoine sportif régional.
- Représenter le sport pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels régionaux.
- Faire tout ce qui est nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive dans la région.
- Conduire des actions d'information, de communication, de formation, de soutien à la vie associative.
- Collaborer à la commission territoriale du CNDS avec les services du Ministère des Sports.



**Contacts :**

[Annuaire des CDOS, CROS et CTOS](#)

NB : Tous les CROS et CDOS ne s'investissent pas exactement de la même manière dans le soutien à l'emploi sur leur territoire. Pour en savoir plus, il est important de vous adresser directement à votre CROS et/ou CDOS ou CTOS de référence.

### [Zoom sur le CROS Auvergne et le Guichet Unique Sport Auvergne](#)

Créé dans un objectif de structuration du secteur sportif, qui se professionnalise depuis une quinzaine d'année, le Guichet Unique Sport Auvergne a vu le jour en février 2009. Issu d'une

proposition du Conseil régional d'Auvergne à l'Etat et aux partenaires sociaux, ce Guichet Unique Sport Auvergne est aujourd'hui financé par le Fond Social Européen (FSE).

Ses missions :

- Orienter les acteurs du monde sportif
- Informer le public sur les dispositifs de formation et d'emploi
- Conseiller les structures sportives sur les contrats de travail, les dispositifs d'insertion et de formation
- Coordonner les financements de la formation professionnelle (le GUSA réunit l'ensemble des financeurs)
- Contribuer à l'observation des métiers et des qualifications

➡ **Pour en savoir plus :** <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

### **Zoom sur le CDOS de la Vienne et le logiciel BasiCompta®**

BasiCompta® est un logiciel de comptabilité développé par le CDOS de la Vienne, ayant pour but de simplifier le travail des trésoriers d'associations sportives. A l'heure actuelle, plus d'une cinquantaine de CROS/CDOS/CTOS, ainsi que quelques fédérations dispensent des formations sur leur territoire à destination des associations souhaitant s'équiper de ce logiciel.

*A qui s'adresse BasiCompta® ?*

- Aux associations qui appartiennent aux différentes fédérations sportives,
- Et plus particulièrement aux dirigeants et trésoriers des associations sportives n'ayant pas ou peu de connaissances dans le domaine de la comptabilité.

*Que peut-on faire avec BasiCompta® ?*

- Saisir les pièces comptables très simplement. On retrouve les libellés propres aux associations sportives en quelques clics
- Bénéficier d'un journal permettant de visualiser, rechercher et modifier n'importe quelle pièce
- Editer automatiquement le compte de résultat au format Cerfa, nécessaire pour les demandes de subventions
- Editer automatiquement le bilan comptable de l'association
- Réaliser un suivi de sa comptabilité par action (tournoi, école de sport...)



*Comment ça marche ?*

- BasiCompta® est accessible en ligne, il ne nécessite pas d'installation particulière sur les ordinateurs. Seule une connexion internet est indispensable pour son utilisation.
- L'utilisation s'accompagne d'une formation obligatoire mise en place par votre CROS/CDOS/CTOS.

➡ **Pour en savoir plus et se procurer BasiCompta®** : <http://www.basicompta.fr/>

## **2. Les réseaux associatifs**

- **Les têtes de réseaux associatives**

Les têtes de réseaux associatives dans le mouvement sportif sont constituées par les ligues et les comités régionaux, organes déconcentrés des fédérations sportives nationales. Certaines têtes de réseaux associatives sont particulièrement actives concernant la formation et l'emploi sur leur territoire et dans leur discipline.

Pour en savoir plus, contactez directement votre ligue ou comité régional.

- **Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)**

Leurs missions :

Les CRIB ont vocation à fournir informations, ressources et conseils aux bénévoles pour les questions portant sur l'administration, la vie statutaire, la gestion comptable et la gestion de l'emploi.

- Primo-information et orientation des bénévoles
- Conseil aux bénévoles dans les domaines concernant la vie quotidienne de l'association
- Formation de base et continue des bénévoles
- Soutien aux projets menés par les bénévoles
- Accompagnements individualisés des porteurs de projets innovants
- Appui à la gestion de l'emploi
- Conseil juridique



**Contact :**

**[Cartographie des CRIB](#)**

- **Les Maisons des Associations (MDA)**

Les MDA sont des lieux de conseil et de formation pour les associations dans tous les aspects de la vie de leur structure : création, développement, difficultés rencontrées.

Leurs missions :

- Soutenir l'émergence de projets associatifs
- Fournir un appui aux projets et à la fonction employeur
- Fournir un appui logistique aux associations à travers la mise à disposition de services, de salles de réunion, de domiciliation du siège social, etc.



**Contact :**  
[Réseau national des Maisons d'associations](#)

- **Les Missions d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)**

L'objectif des MAIA est de permettre aux associations de pouvoir identifier clairement à quels interlocuteurs s'adresser ; qu'il s'agisse des structures d'accueil et d'information des services de l'Etat, ou bien des centres de ressources à la vie associative, aussi bien privés que publics.

Leurs missions :

- Coordination des différents centres de ressources.
- Information sur les différents centres de ressources.



**Contact :**  
[Plus d'informations sur les MAIA](#)

### **3. Les acteurs de l'accompagnement**

- **Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**

Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fond Social Européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif. Soutenu et financé au niveau territorial par de nombreuses collectivités locales, il est animé au niveau national par l'Avise.

Les structures sont accompagnées localement grâce à un réseau de 106 DLA départementaux et de 24 DLA régionaux, portés par des structures associatives aux compétences variées. Celles-ci sont également appuyées par des experts sectoriels et thématiques organisés au niveau national en Centres de ressources DLA : Sport, IAE, Culture, Social, Environnement, Financement.

Les cibles prioritaires du DLA sont les associations employeuses de petite et moyenne taille, les structures d'insertion par l'activité économique et les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois.

Ses missions :

- Accompagner le développement des structures d'utilité locale.
- Créer, consolider et développer des emplois.



**Contact :**  
[Site internet du DLA](#)

#### 4. Les établissements publics

- [Pôle emploi](#)

Pôle emploi est un Etablissement public à caractère administratif (EPA), chargé de l'emploi en France. Pôle emploi présente une interface recrutement, et une interface espace employeur contenant des informations sur les obligations des employeurs, la déclaration de l'embauche, le paiement des cotisations à la rupture du contrat de travail sont également mises à disposition.

Ses missions (relatives à l'aide à l'embauche) :

- Prospecter le marché du travail en allant au-devant des entreprises,
- Accompagner les demandeurs d'emploi souhaitant reprendre ou créer une entreprise,
- Aider les entreprises dans leurs recrutements



**Contact :**  
[Site internet de Pôle Emploi](#)

- **Les Missions locales**

La mission locale est un espace d'intervention au sein duquel chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

La mission locale joue un rôle d'intermédiaire entre l'employeur et le jeune.

Leurs missions :

- Aide au recrutement.
- Accompagnement dans l'emploi.
- Valorisation des entreprises locales.



**Contact :**  
[Annuaire des missions locales](#)

- **Les Maisons de l'Emploi (MDE)**

Les MDE sont sous la responsabilité des collectivités territoriales. Y sont réunis les membres du service public de l'emploi (Dirrecte, Pôle emploi) ainsi que d'autres organismes : AFPA (Association nationale pour la formation des adultes), Missions locales d'insertions (MLI), Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Centres d'information et d'orientation (CIO), etc.

Leurs missions :

- Contribuer au développement de l'emploi local
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux dans l'accès à l'emploi
- Les MDE peuvent être amenées à porter des plateformes RH, des centres de ressources formation ou des bases de données de l'emploi sur le territoire.



**Contact :**  
[Annuaire des MDE](#)

## 5. Les structures déconcentrées de l'Etat

- **Les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)**

Les DRJSCS fédèrent différents services de l'état dont l'objectif commun est de renforcer le lien social. On retrouve notamment au sein des DRJSCS les DRJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports) qui avaient vocation à faciliter l'accès de tous aux activités sportives et aux loisirs éducatifs dans une logique de promotion sociale.

Leurs missions :

- La formation
- La certification dans le domaine des activités physiques ou sportives



**Contact :**  
[Portail des DRJSCS](#)

- **Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**

La problématique sportive est traitée dans les DDCSPP au sein du pôle de cohésion sociale. L'objectif étant de « *contribuer au développement des conditions d'un "bien vivre ensemble" en associant, dans une logique territoriale, les politiques publiques identifiées par domaine (sport, vie associative, éducation populaire...) et par population (jeunes, familles, femmes, quartiers...).* »

La DDCSPP porte notamment le dispositif régional du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).



**Contact :**  
[Annuaire des DDCSPP](#)

## 6. Les acteurs du dialogue social

- **Les syndicats et organisations d'employeurs**

Les organisations patronales sont des syndicats d'employeurs qui défendent les intérêts de leurs membres. Elles font partie des partenaires sociaux. Elles interviennent dans les domaines du droit du

travail, expriment leur avis sur des choix de société et de politique économique, et participent aux négociations salariales.

Leurs missions :

- Conseil juridique auprès des clubs employeurs.
- Assistance et appui aux clubs employeurs sur la législation et la réglementation (convention collective, contrat de travail, temps de travail, rupture du contrat, formation professionnelle des salariés, etc).

Les deux syndicats des organisations d'employeurs dans le sport sont le CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif) et le CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir).



**Contact :**  
[Site du CoSMoS](#)  
[Site du CNEA](#)

- **Les groupes de protection sociale**

Un groupe de protection sociale (GPS) est un ensemble d'organismes, créé, piloté et contrôlé par les partenaires sociaux.

Leurs missions :

- Mise en œuvre des régimes obligatoires de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.
- Mise en œuvre des couvertures de protection sociales complémentaire dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou dans le cadre de contrats individuels.

Un exemple :

Chorum-CIDES : La mutuelle du groupe Malakoff Médéric a créé CIDES, Chorum Initiative pour le Développement de l'Economie Sociale, son centre de ressources et d'action pour le développement de l'emploi de qualité dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).



**Contact :**  
[Information sur les Groupes de protection sociale](#)

- **L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH)**

L'AGEFIPH est un organisme paritaire favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. L'AGEFIPH collecte les contributions financières des entreprises d'au moins 20 salariés qui s'acquittent par ce moyen, en tout ou partie, de leur obligation d'employer des travailleurs-ses handicapé-e-s.

Ses missions :

- Favoriser le recrutement et l'intégration des personnes handicapées au sein des entreprises.
- Maintenir dans l'emploi des salariés devenus handicapés ou dont le handicap s'aggrave.
- Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une politique emploi-handicap.



**Contact :**  
[Site internet de l'AGEFIPH](#)

## **7. Les acteurs de la formation**

- **Les Opérateurs de Compétences**

Agréés par l'état, les OPCO ont une gouvernance paritaire. Ils collectent les fonds de la formation professionnelle continue versés par les entreprises, gèrent ces fonds, conseillent les entreprises et salariés dans la mise en œuvre de projets de formation et prennent en charge les frais relatifs à ces projets. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, **l'OPCO de la branche sport est l'Afdas.**

Ses missions :

- Contribuer au développement de la formation professionnelle continue
- Informer, sensibiliser et accompagner les entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle.
- Participer à l'identification des compétences et des qualifications mobilisables au sein de l'entreprise et à la définition des besoins collectifs au regard de la stratégie de l'entreprise, en prenant en compte les objectifs définis par les accords de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).



**Contact :**  
[Afdas](#)

## 8. Les organismes privés chargés de missions de service public

- [L'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales \(Urssaf\)](#)

Le réseau des Urssaf a pour principale mission de collecter les cotisations et contributions sociales. Sur son site, l'Urssaf présente un panorama des exonérations et des aides à l'emploi. De manière générale, les Urssaf fournissent des informations sur les déclarations à effectuer, ainsi que sur les cotisations dont doivent s'acquitter les structures employeuses.

Ses missions :

- Collecte des cotisations et contributions sociales.
- Information, mise à disposition d'outils et accompagnement sur de nombreuses démarches administratives (service en ligne de chèque emploi associatif), dispositif Impact Emploi, logiciel permettant aux associations d'établir le bulletin de salaire et de fournir l'ensemble des déclarations sociales et fiscales de manière simplifiée).



**Contact :**  
[Pour trouver son Urssaf en ligne](#)

- [L'assurance maladie et retraite de la sécurité sociale](#)

Les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Caisse Régionale d'Assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF) et les quatre Caisses Générales de la Sécurité Sociale (CGSS) dans les DOM apportent appui et conseil aux entreprises sur les moyens techniques, organisationnels et humains à mettre en œuvre pour conduire leurs actions de prévention, avec sous certaines conditions des aides financières. Elles peuvent également aider à la mise en place de formations adaptées aux besoins.



Ses missions :

- Aider les entreprises à évaluer les risques d'accident du travail et de maladies professionnelles dans un but de prévention
- Apporter un soutien logistique et financier aux actions d'amélioration de la sécurité sur le lieu de travail.



**Contact :**  
[Liste des CARSAT en région](#)

- **Profession Sport et Loisirs**

Créé en 1989, le dispositif Sport et loisirs a pour objectif, via la création d'associations départementales, de prendre en charge la gestion des salariés et de les mettre à disposition des clubs sportifs en éprouvant le besoin. Profession Sport et Loisirs regroupe aujourd'hui 24 groupements d'employeurs.

Ses missions :

- Assister les clubs employeurs dans la création et la gestion d'emplois stable.
- Améliorer la qualité et la sécurité des pratiques, par l'exigence d'un encadrement qualifié.
- Observer et valoriser la filière professionnelle des métiers du sport et de l'animation.



**Contact :**  
[Site Fédération nationale Profession Sport et Loisirs](#)

---

Avec le soutien de

---

